



CAD

CENTRE
D'ACTIONS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
www.cad-eg.org

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**RATIFIEZ LA CONVENTION
INTERNATIONALE POUR
LA PROTECTION DE TOUTES
LES PERSONNES CONTRE
LES DISPARITIONS FORCÉES**

CAMPAGNE POUR LA RATIFICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES



Autrefois employée par les dictatures militaires, la pratique des disparitions forcées est aujourd'hui répandue dans toutes les régions du monde et dans des contextes très divers. Les victimes de disparition forcée sont des personnes dont les proches et l'entourage n'ont plus aucune nouvelle. Elles sont portées disparues, subissent parfois des actes de torture et plusieurs sont tués ou vivent dans la crainte permanente de l'être. Ces actes constituent systématiquement un crime au regard du droit international.

Texte très ambitieux, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a pris effet en 2010. Elle vise à empêcher les disparitions forcées, à découvrir la vérité sur de tels faits et à veiller à ce que les victimes et leurs familles obtiennent justice, vérité et réparation. **Le Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel sur la République du Congo (2018) répertorie 194 recommandations parmi lesquelles la ratification de la Convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées.**

En signant et ratifiant cette Convention, le Gouvernement congolais manifesterà l'importance qu'il accorde au respect des droits humains et il apportera son soutien à un traité international fondamental. Par ailleurs, il mettra à l'abri non seulement sa propre population mais aussi les populations du monde entier contre une telle pratique intolérable.

Nous contacter

(+242) 06 607 20 25 / 05 533 07 63
cadev.cg@gmail.com / www.cad-cg.org